

Pour ce qui est de l'affirmation du député selon laquelle les autorités américaines auraient déclaré cette pratique dangereuse et l'auraient interdite, j'aimerais qu'il me dise pourquoi on ne s'entend pas aux États-Unis entre les anciens combattants et le gouvernement américain, qui n'a pas reconnu que ces produits aient eu des effets nocifs.

M. Broadbent: Madame le Président, le ministre a négligé de donner suite à un rapport sur cette question qu'il a en sa possession depuis septembre dernier. Il est précisé très clairement dans ce rapport que les spécialistes américains ont clairement démontré que ces substances sont extrêmement dangereuses pour l'être humain. Il a admis ces derniers jours que cela semble être pratique courante.

M. Lamontagne: Ce l'était.

M. Broadbent: Il dit que ce l'était, dans le passé. Il semblait qu'on ait cessé. Peut-être se rend-on plus ou moins compte qu'il existe des dangers. Vu que cette question n'a pas été réglée aux États-Unis, que les tribunaux en sont maintenant saisis et que ceux qui intentent les poursuites ont présenté une documentation médicale exhaustive, pourquoi le ministre n'instaura-t-il pas une enquête indépendante au Canada afin d'informer les Canadiens, et surtout ceux qui risquent d'avoir été affectés, de tous les effets sur la santé que peuvent avoir ces essais.

M. Lamontagne: Madame le Président, j'ai dit très clairement hier, et je le répète aujourd'hui au député d'Oshawa, que s'il s'inquiète des risques que cela peut représenter pour la santé, je suis prêt à collaborer entièrement avec le ministère de la Santé du Nouveau-Brunswick et celui du gouvernement fédéral pour faire toutes les recherches que souhaite le député à ce sujet.

* * *

LA CONSTITUTION

LE PROJET DE RÉSOLUTION—L'ENGAGEMENT CONCERNANT LES DROITS DE PROPRIÉTÉ

L'hon. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement et lui savaient que l'amendement relatif au droit à la propriété n'avait pas l'appui général bien avant que la promesse ne soit faite au comité. Le premier ministre et le gouvernement savaient très bien que le parti conservateur n'approuvait pas de nombreux aspects de cette résolution. Le premier ministre a dit aujourd'hui que cette promesse visait à élargir le consensus. Sachant que cette tentative serait vaine, pourquoi le solliciteur général, en tant que ministre de la Justice suppléant, a-t-il pris cet engagement? Le premier ministre cherche-t-il réellement à nous faire croire qu'il l'a fait pour obtenir un appui général quand il savait parfaitement qu'il n'y avait pas de consensus à ce sujet?

Questions orales

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le parti conservateur fédéral semble attacher tant d'importance à cette question . . .

Une voix: Vous avez vachement raison.

M. Trudeau: «Vachement raison»! Je dis que s'il tient tellement à voir cet amendement dans la constitution, s'il tient tellement à ce que l'amendement lie aussi bien les provinces que l'État fédéral, qu'il nous apporte alors son appui, et je renoncera peut-être à celui du NPD.

Des voix: Oh, oh!

M. Fraser: Madame le Président, je rappelle au premier ministre que la proposition conservatrice consiste à mettre sur papier les mesures que nous indiquons, et à nous tourner ensuite vers les provinces. J'en reviens au sens réel de la question que j'ai posée au premier ministre. Il n'y a pas répondu. Il nous dit maintenant qu'il cherche un moyen de se rallier la majorité. Sachant qu'on n'avait pas pu en arriver à un commun accord pourquoi le premier ministre a-t-il permis au solliciteur général d'aller faire un commentaire qui n'avait pas du tout pour but de recueillir notre appui sur quoi que ce soit, ni de convaincre la plupart des députés ou ce qu'on voudra mais qui répondait manifestement à une décision prise au gouvernement. Il faudrait que le premier ministre sache ce qu'il veut. Il ne peut pas dire que c'était pour essayer d'obtenir l'adhésion de la Chambre quand il savait qu'il ne l'obtiendrait pas de cette façon.

M. Trudeau: Madame le Président, permettez-moi une mise au point. Je pensais avoir déjà dit que mon gouvernement approuvait l'article sur le droit à la propriété. Nous l'avons présenté aux provinces l'été dernier. J'aurais moi-même aimé le voir figurer à la constitution. Mais il a soulevé l'opposition de nombreuses provinces.

Une voix: Surtout celle d'Edward.

M. Trudeau: Le député d'Oshawa ne participait pas aux négociations de l'été dernier. L'été dernier, les négociations se sont poursuivies avec les provinces et non avec le NPD. Nous espérons encore à ce moment-là faire approuver la série pour le peuple. Cette série renferme un article concernant la protection du droit à la propriété. Jeudi et vendredi derniers, le solliciteur général a tenté une dernière fois, comme le parti conservateur fédéral était tout à fait en désaccord avec certains premiers ministres conservateurs des provinces, de l'inclure dans cette série.

• (1450)

M. Clark: C'était un engagement pris sous serment.

M. Trudeau: Nous tentions d'obtenir l'assentiment du parti tory. Nous n'y sommes pas parvenus de sorte que nous avons changé d'avis. Je le répète aujourd'hui, si le fait d'insérer les droits de propriété dans la constitution incitait plusieurs premiers ministres toriens et le chef du parti conservateur à donner leur appui à la résolution, je m'adresserais au cabinet pour savoir si nous ne pourrions pas également changer d'avis.

Des voix: Oh, oh!